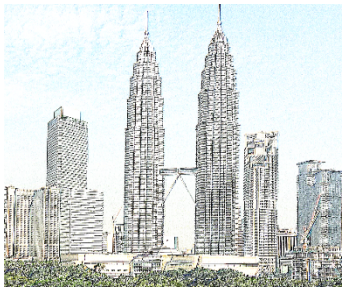
TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE
Publications des Services économiques



© DG Trésor

Les accords commerciaux de la Malaisie

Juillet 2017

Membre du GATT dès son indépendance en 1957, la Malaisie a régulièrement cherché à faciliter son insertion dans l'économie internationale, une part très importante de son PIB en étant dépendante. Depuis les années 2000, ses efforts se concentrent sur son environnement immédiat et son ouverture vers l'Asie du Nord et le Pacifique. En particulier, la Malaisie a joué un rôle majeur dans le lancement le 31 décembre 2015 de la communauté économique de l'Asean (AEC) qui a pour but de garantir à terme la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des travailleurs. Ce renforcement de l'AEC est essentiel pour la Malaisie dans la mesure où l'ASEAN reste le 1er partenaire commercial de la Malaisie (27,1% des échanges en 2016). La Malaisie a également signé plusieurs autres accords de libre-échange (ALE) et envisage de reprendre des négociations avec l'Union européenne, alors que l'accord de Partenariat Trans-Pacifique (TPP), auquel avait adhéré la Malaisie, a été abandonné par les Etats-Unis.

La Malaisie et le multilatéralisme

OMC

https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/tpr_e.htm

ASSOCIATION OF SOUTHEAST ASIAN NATIONS



Site Internet : http://asean.org/

Priorité à l'Asean et aux accords commerciaux régionaux

Membre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) depuis le 24 octobre 1957 et de l'Organisation Mondiale du Commerce (« OMC ») depuis sa création le 1er janvier 1995, **la Malaisie a cherché à dépasser ces règles générales et s'est efforcée de négocier des accords commerciaux plus ambitieux**, en cohérence avec le modèle économique du pays, caractérisé par un marché intérieur limité (32 millions d'habitants) et un outil de production très exportateur.

Aujourd'hui, les règles « OMC » s'appliquent à moins de 38% des exportations de biens de la Malaisie, la part majoritaire relevant d'un tissu d'accords de libre échange (« ALE ») multilatéraux et bilatéraux. L'un des plus structurants est le traité qui lie la Malaisie aux autres pays de l'**Association des nations de l'Asie du Sud-Est** (**ASEAN**), que la Malaisie a rejointe dès sa conception en 1967 (Traité constitutif du 8 août 1967). Sur le plan commercial, l'« ***Asean Trade in Goods Agreement*** » (ATIGA) a été adopté le 17 mai 2010.

Si les autorités malaisiennes soutiennent la mise en place d'un système commercial multilatéral consolidé sous l'égide de l'OMC, l'**approfondissement de l'intégration régionale en ASEAN est une priorité**, s'agissant du premier bloc d'échanges commerciaux de la Malaisie (27,1% des échanges en 2016), ainsi que la poursuite de la conclusion d'ALE ambitieux, par le canal de l'ASEAN. Dans ce cadre, la Malaisie est partie aux ALE entre l'ASEAN et les 5 pays ou groupes de pays suivants : 1) Australie & Nouvelle-Zélande, 2) Chine, 3) Inde, 4) Japon et 5) Corée du Sud. Des négociations sont en cours depuis juillet 2014 entre l'ASEAN et Hong-Kong (Asean-Hong Kong Free Trade Agreement / AHKFTA).

Accords conclus ou en négociations	Dates d'entrée en vigueur
Asean-China Free Trade Agreement (ACFTA)	1er juillet 2003

Asean--Korea Free Trade Agreement (AKFTA)	1er juillet 2006
Asean-Japan Free Trade Agreement (AJCEP)	1er février 2009
Asean-Australia-New Zealand Free Trade Agreement (AANZFTA)	1er janvier 2010
Asean-India Free Trade Agreement (AIFTA)	1er janvier 2010
Asean Trade in Goods Agreement (ATIGA)	17 mai 2010
Asean-Hong Kong Free Trade Agreement (AHKFTA)	Négociations lancées en 2014

Trans Pacific Partnership Agreement *(10 pays)*



Regional Comprehensive Economic Partnership*(16 pays)*



APEC Asia-Pacific Economic Cooperation

Site Internet : http://apec.org/

La Malaisie fait partie de l'Accord de Partenariat Trans-Pacifique (TPP), signé le 4 février 2016, mais suspendu depuis le retrait des Etats le 23 janvier 2017. Les neufs autres pays auxquels la Malaisie aurait été liée dans le cadre de cet accord représentent plus de 40% de ses exportations et environ 35% de ses importations. Le TPP aurait en particulier permis à la Malaisie d'améliorer l'accès de ses biens et services aux marchés nord-américains, en l'absence d'accord de libre-échange bilatéral avec le Canada, les Etats-Unis et le Mexique. Selon différentes études économiques d'impact, la Malaisie aurait été le deuxième principal pays bénéficiaire de l'accord, après le Vietnam. Dans ce contexte, même si le TPP est suspendu, la Malaisie poursuit un travail de mise en conformité de ses lois avec le texte signé en 2016 (droits de douane, droits de propriété intellectuelle ou encore droit du travail).

Le retrait des Etats-Unis du TPP, et le gel consécutif du projet, a conduit la Malaisie à se remobiliser sur le projet de la Chine de ***Partenariat économique global régional (RCEP)***, relancé en novembre 2015 et qui a pour objectif de lier les 10 pays de l'ASEAN, l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon et la Nouvelle-Zélande pour créer la plus importante zone de libre-échange au monde (3,4 Md de personnes ; 48,6% de la population mondiale ; 29,2% du PIB mondial). Le champ actuel des négociations couvre trois domaines-clés (commerce de biens, commerce de services et investissement) et différents chapitres, comme en particulier les règles d'origine, les droits de douanes, les questions sanitaires et phytosanitaires, les normes, les services financiers et de télécommunications, la coopération économique et technique, les PME, la propriété intellectuelle, la concurrence, l'e-commerce, les questions juridiques et institutionnelles.

La Malaisie est également **membre de l'organisation de coopération économique Asie-Pacifique** (**APEC ;** 21 pays membres, 2,8 Mds d'hab. ; 76,8% du commerce total de la Malaisie en 2016) et **l'un des 19 pays du groupe de Cairns** (coalition de pays exportateurs de produits agricoles militant en faveur de la libéralisation des échanges dans le marché agricole mondial) et à ce titre, prône une libéralisation accrue des échanges agricoles (enjeux de l'huile de palme).

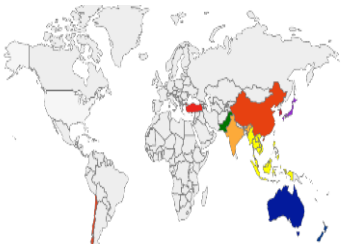
Les ALE bilatéraux

La liste des accords commerciaux de la Malaisie est disponible sur le site internet du ministère du commerce international et de l'industrie : http://www.miti.gov.my/

La Malaisie est partie à 7 ALE bilatéraux

*La **Malaisie a signé 7 ALE bilatéraux (Malaisie + un pays ou un groupe de pays)*** avec le Japon, le Pakistan, l'Inde, la Nouvelle Zélande, l'Australie, le Chili et, plus récemment, la Turquie.

Accords conclus ou en négociations	Dates d'entrée en vigueur
Malaysia - Japan Economic Partnership Agreement (MJEPA)	13 juillet 2006
Malaysia - Pakistan Closer Economic Partnership Agreement (MPCEPA)	1er janvier 2008
Malaysia - New Zealand Free Trade Agreement (MNZFTA)	1er août 2010
Malaysia - India Comprehensive Economic Cooperation	1er juillet 2011



Agreement (MICECA)	
Malaysia - Chile Free Trade Agreement (MCFTA)	25 février 2012
Malaysia - Australia Free Trade Agreement (MAFTA)	1er janvier 2013
Malaysia - Turkey Free Trade Agreement (MTFTA)	1er août 2015

Par ailleurs, la Malaise a engagé en 2013 des négociations pour un ALE avec les 4 pays de **l'Association européenne de libre-échange** (AELE), qui regroupe la Suisse, le Lichtenstein, la Norvège et l'Islande.

Enfin, les Etats-Unis et la Malaisie ont annoncé en juillet 2017 la création d'un comité bilatéral de travail pour améliorer les conditions des échanges économiques et commerciaux entre les deux pays, ce qui pourrait conduire à un renforcement de l'accord-cadre existant sur la facilitation du commerce et de l'investissement. Des propositions concrètes devraient être faites dans ce sens au 4ème trimestre 2017, en particulier s'agissant du commerce des biens, de la propriété intellectuelle, des services financiers, de l'emploi et de l'environnement.

Les nouveaux défis

La Malaisie promeut la communauté économique de l'Asean (AEC) et souhaite s'arrimer à l'UE

ASEAN ECONOMIC COMMUNITY BLUEPRINT 2025

Sites Internet :
http://asean.org/storage/2012/05/11c.-April-2016-Fact-Sheet-of-AEC.pdf

http://www.asean.org/storage/2016/03/AECBP_2025r_FINAL.pdf

La Malaisie, qui présidait l'organisation de l'ASEAN en 2015, a favorisé le lancement officiel, le 31 décembre 2015, de la **Communauté Economique de l'Asean** (**AEC**), étape importante dans le processus d'intégration régionale. L'AEC, 3ème économie de l'Asie et 7ème zone économique mondiales, est l'un des 3 piliers de la Communauté Asean. L'AEC a pour objectif de créer d'ici 2025 un marché unique en facilitant la circulation des flux de capitaux et de libéraliser les flux de biens, de services, d'investissement et de main-d'œuvre qualifiée dans la région, sans viser cependant la création d'une union douanière (pas de tarif extérieur commun) ou l'adoption d'une monnaie unique.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/malaisie/l-union-europeenne-et-la-malaisie/

Les négociations pour un ALE entre la Malaisie et l'Union européenne (« UE ») ont été lancées en 2010 par le Premier Ministre Najib Razak et le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Après 7 cycles de discussions, **le processus a été gelé en avril 2012** à la demande de la Malaisie (préparation des élections générales de 2013 ; priorité donnée à la négociation du TPPA). Des discussions techniques ont repris depuis 2015, en particulier depuis la fin des négociations du TPPA. Ce dernier sert d'étalon aux autorités malaisiennes, notamment pour aborder les sujets de plus forte sensibilité : (i) marchés publics ; (ii) indications géographiques (iii) législation islamique ; (iv) règlement des différends Etat-Entreprises ; (v) discrimination positive (politique bumiputera). En fonction des conclusions des derniers échanges techniques entre négociateurs (juillet 2017), une reprise officielle des négociations pourrait intervenir avant la fin 2017, pour aboutir potentiellement au mieux en 2020.

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Kuala Lumpur (adresser les demandes à kualalumpur@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité
Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Auteur :
Service Économique de Kuala Lumpur
Adresse : Ambassade de France
196, Jalan Ampang, PO Box 10575
Kuala Lumpur 50718
Malaisie

Rédigé par : William Pécriaux
Revu par : Arnaud Boulanger

Version du 24/07/2017